

Allez-vous élire un maire qui veut vous protéger ?

Les élections municipales vont avoir lieu les 15 et 22 mars.

Voici les mesures de sécurité que les candidats devraient vous proposer :

- Mettre en place **un système de vidéoprotection**
- **Améliorer l'éclairage public la nuit**, en privilégiant les quartiers les plus dangereux
- **Imposer un couvre-feu pour les mineurs** quand la situation l'exige
- **Créer une police municipale** si elle n'existe pas encore
- **Armer la police municipale**
- Développer les programmes « **Voisins vigilants** » et les opérations « **Tranquillité vacances** » avec la police municipale
- Nommer **un adjoint en charge de l'accompagnement des victimes**
- Soutenir financièrement et logistiquement **les associations d'aide aux victimes**
- **Développer les travaux d'intérêt général** pour la réparation et l'entretien des mobiliers urbains dégradés par des actes de délinquance

L'Institut pour la Justice vous invite à vous pencher sur les programmes des candidats pour y trouver ces propositions de bons sens pour la sécurité au quotidien de la population.

Si ces propositions ne figurent pas dans leur programme, n'hésitez pas à leur envoyer ce document ou à leur demander ce qu'ils envisagent lors de leurs réunions publiques ou à leur QG de campagne...

*La sécurité est le premier des droits
et celui sans lequel aucun autre
ne peut être garanti.*

